

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

/) DECRET N° 78/290 DU 14 AVRIL 1978

Portant nomination de Monsieur Georges
BISSINGOU, Administrateur en Chef des
SAF, en qualité de Directeur des Etudes
et de la Planification au Ministère des
Transports et Travaux Publics.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo;

Vu le décret n° 78/286 DU 14 AVRIL 1978 portant organisation
du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 2
Décembre 1977.

D E C R E T E :

Article 1ER.- Monsieur Georges BISSINGOU, Administrateur en
Chef des SAF, précédemment Directeur du Plan au Ministère des
Transports et Travaux Publics, est nommé Directeur des Etudes
et de la Planification.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires.

...//...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Transports et
des Travaux Publics

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Commandant Martin M B I A

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-

p. Le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan.

François BITA.-